

Devis payé mais grosse interrogation

Par FRISCOTTE_old, le 19/02/2008 à 09:59

bonjour

faisant construire,

voici mon petit soucis, j'ai reçu un devis d'un terrassier en 2007 d'une valeur de 12000€ j'ai signé et surtout payé l'intégralité du devis , il a fait une partie

du devis et doit revenir vers la fin du chantier pour réaliser la fin du devis

Mais j'ai voulu avoir un devis complémentaire de sa part, et c'est là que cela commence à coincer, impossible d'avoir son entreprise au téléphone hormis un répondeur, je me suis déplacé au siége de son entreprise qui est en fait son

domicile privé en laissant un message écrit sur sa porte sur lequel je lui demandais de m'appeler mais biensûre aucune communication.

Peut on demander le remboursement du devis à hauteur des travaux non effectués? Ou comment obliger une société avec laquelle vous avez une affaire à vous répondre ? car aujourd'hui ce n'est pas le devis complémentaire que je veux mais je m'interroge sur l'existence actuelle de cette société chaudement recommandé par le constructeur oralement bien entendu

j'ai vérifié avec le numéro de siret, je tombe bien sur cette société mais est ce actualisé ? merci pour vos réponses